



**Municipalité de la  
Commune de Duillier**

**Préavis N° 4/2017  
au Conseil communal**

**Gestion et comptes 2016**

Délégué municipal  
*M. Michel Peytregnet, Municipal*



Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975, le 1er juillet 2005 et le 1er juillet 2013, des articles 34 et 35 du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, ainsi que les articles 37, al. 1, 38 et 39 du Règlement du Conseil communal du 20 février 2015, la Municipalité soumet à votre approbation le présent rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2015.

L'exercice 2016 s'est soldé par un

**excédent réel des revenus de CHF 368'915.85**

alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 351'025.--.

Ce résultat, comparé au budget 2016, provient principalement de nos revenus financiers (env. KCHF 600 en plus), de charges significativement réduites dans la rubrique Instruction publique et Culte (charge en diminution d'env. KCHF 140) qui est le résultat d'une gestion efficiente de l'AISE et de notre CAPS ainsi qu'une gestion rigoureuse de nos dépenses courantes.

Nous tenons à préciser que la vente de la Villa Bougenier pour une valeur de CHF 980'000 a été comptabilisé en sorte à ce que le résultat 2016 ne soit pas impacté par cette vente. En effet, nous avons comptabilisé cette vente de manière suivante :

1. Diminution de notre actif référencé au bilan « 9123.05 – Immeuble du patrimoine financier » de la valeur fiscale de la Villa Bougenier qui s'élevait à CHF 415'664.--.
2. La plus-value de l'immeuble CHF 564'336.-- a été attribué à un fond de réserve nouvellement créé pour de potentiels investissements immobiliers dans le futur (Compte référencé au bilan avec le numéro 9282.06).

Comparé au résultat 2015 les impôts sur le revenu progressent d'env. KCHF 360 alors que les impôts sur la fortune sont en baisse d'env. KCHF 120.

Concernant la péréquation 2015, nos prévisions se sont avérées plutôt correctes puisque nous avons bouclé l'exercice 2015 avec un solde net de KCHF 144 en notre défaveur alors que nous nous attendions à devoir compléter nos acomptes 2015 d'env. KCHF 200.

Les revenus d'impôts 2016 étant d'env. KCHF 123 plus élevés qu'en 2015, nous nous attendons à devoir compléter les acomptes 2016 de la péréquation d'env. KCHF 35 durant l'exercice en cours.

Après amortissements libératoires suivants :

- CHF 46'079.43 sur le compte 9141.12 « Préavis 002/15 Réfection tapis rue du Château »
- CHF 208'379.72 sur le compte 9141.37 « Préavis 04/2013 Remplacement conduite ESP ch. Molard »
- CHF 114'456.70 sur le compte 9141.38 « Préavis 01/2013 bouclage eau ch. Four »

nous diminuons nos charges d'amortissements pour les années à venir de CHF 28'435.--.

Le rapport de gestion ci-annexé, notamment le chapitre consacré aux finances, contient tous les autres détails relatifs aux comptes 2016.

Conformément à la demande de l'état (directive sur la révision – octobre 2016) nous joignons en annexe à ce préavis :

- Le résumé des comptes
- Une liste des associations intercommunales auxquelles nous sommes associés
- Une liste inventoriant nos engagements hors bilan
- Le tableau des investissements

## Conclusions

Au vu des éléments évoqués dans le présent préavis et ses annexes, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER,

vu le préavis municipal N° 4/2017 concernant le rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2016,  
vu le rapport de la Commission de Gestion et Finances,  
ouï les conclusions du rapport de ladite commission,  
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

- 1/ d'adopter le préavis municipal N° 4/2017 concernant le rapport sur la gestion et les comptes année 2016,
- 2/ de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de Gestion et Finances, pour la gestion et les comptes de l'année 2016.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 24 avril 2017, pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



Jacques Mugnier



Le Secrétaire



Andres Zähringer

Annexes : ment.